



EDITO DU MAIRE

Une première année municipale toute en énergie fédératrice.

Bientôt un an que notre équipe est en charge de la gestion de notre commune.

Avec l'ensemble des élus municipaux, nous vous convions à une réunion publique d'information le vendredi 17 avril 2015, à 18h30 à la salle polyvalente les Baumes. Nous vous présenterons un premier point des actions réalisées et engagées, ainsi que l'avancement de nos principaux projets.

Dans quelques jours les élus devront se prononcer sur les comptes administratifs de 2014 ainsi que sur le budget primitif 2015.

L'état contraint les communes par "la contribution au redressement des finances publiques".

En 2015, pour notre village, cela se traduit par une baisse prévisible des dotations de fonctionnement cumulées d'environ 30 000€. On mesure facilement l'effort imposé qui est l'équivalent d'un emploi et demi ! A l'échelle de Lézignan la Cèbe, c'est énorme.

Pour poursuivre la modernisation de notre village, nous devons conjuguer économies et recherche de nouvelles recettes. Au quotidien, c'est avec tous les acteurs élus et agents des collectivités locale et intercommunale que nous engageons des actions pour améliorer les coûts de fonctionnement.

Notre attention bienveillante envers toutes les générations.

Le 19 février au nom de la commune reconnaissante nous avons reçu nos aînés pour saluer leurs parcours, leurs engagements et leurs actions qui ont contribué à la qualité de vie dans notre village.

Ce fut l'occasion d'honorer nos deux doyens à qui nous avons remis la médaille de la ville :

Mme Joséphine BOUDET et Mr Albert VIEULES.

Sensibiliser nos jeunes Lézignanais à leurs nouveaux droits et à leurs devoirs civiques.

Le 7 mars 2015, nous avons invité en mairie tous ceux qui récemment ont atteint l'âge de la majorité. C'est un moment fort de leur vie personnelle et citoyenne que nous avons souhaité acter.

Nous leur avons remis leurs premières cartes d'électeurs ainsi que le livret du citoyen.

Pour que rien ne soit fait sans eux, nous les avons invités à s'engager, à participer aux actions et aux décisions dès les prochaines élections départementales des 22 et 29 mars 2015.

Le comité FNACA vient d'être renouvelé. Ensemble, le 19 mars, nous commémorerons le 53ème anniversaire du cessez le feu en Algérie. Rendez-vous devant la Mairie à 15h45.

Pour allier amélioration de la sécurité et qualité de vie, nous avons engagé avec le Conseil des Sages une réflexion pour adapter les règles de circulation et de stationnement sur la commune. Le dossier est sensible. Pour réussir cette nécessaire évolution nous engageons une concertation.

Chacun pourra prendre connaissance du projet qui sera consultable en mairie du 30 mars au 17 avril et nous soumettre ses observations pour son amélioration éventuelle.

En cœur de village le chantier de mise en séparation des réseaux eaux usées et pluviales a atteint son point le plus délicat. La rue Longue (particulièrement étroite) nécessite de grandes précautions ce qui ralentit la progression des travaux.

Prochainement l'avenue Achille Levère recevra une deuxième couche de bitume.

Nous remercions les riverains pour leur compréhension face aux contraintes induites par ce chantier.

UN GENDARME REFERENT POUR REpondre AUX ATTENTES DE LA POPULATION



Pour aider les communes à améliorer la sécurité des biens et des personnes, assurer au mieux la paix et la tranquillité publiques, maintenir l'ordre, assurer le respect du code de la route, un gendarme référent est délégué par la gendarmerie de Pézenas.

En relation directe avec la municipalité, le gendarme référent devient un interlocuteur privilégié : sa connaissance du terrain et des problèmes récurrents (comme le stationnement gênant, le non-respect de la signalisation, les incivilités) lui facilitent le suivi des dossiers.

Par l'échange régulier d'informations, la réactivité des services de sécurité et l'efficacité des mesures de prévention s'en trouveront améliorées dans notre commune.

Mr le Maire est le seul interlocuteur désigné pour transmettre au gendarme référent les éléments ou signalements relatifs aux faits d'insécurité, de violences, d'incivilités, de dégradations...

REGIE DE L'EAU : UN AVENIR COMMUNAUTAIRE

Aujourd'hui, l'eau et l'assainissement sont gérés en régie directe : la commune assure le captage, le transport, la production d'eau potable, la distribution, puis la collecte et la dépollution ; elle facture et encaisse ensuite ces services auprès de Lézignanais.

L'Etat souhaite faire du "petit cycle de l'eau" (eau potable et assainissement) une compétence obligatoire pour les Agglomérations.

La CAHM (Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée) étudie dans un premier temps l'obligation de transfert de la seule compétence assainissement : la 1^{ère} phase consiste à dresser un état des lieux pour comprendre le contexte communal et le fonctionnement de ce ser-

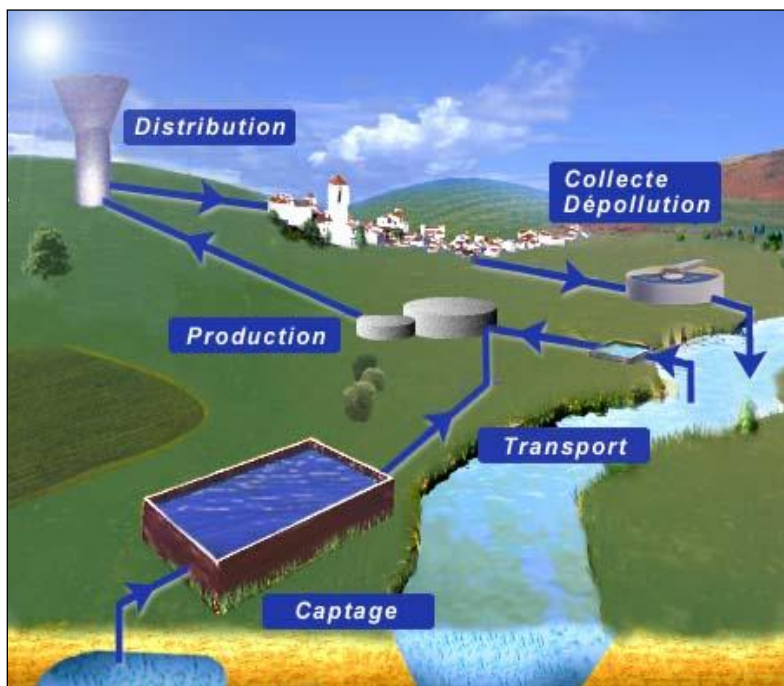
vice pour un transfert probable au 1^{er} janvier 2016.

petit cycle de l'eau

En même temps et dès 2016, l'Agence de l'Eau réservera progressivement ses aides et subventions aux seules intercommunalités, ne permettant plus aux communes d'assumer seules la modernisation et l'entretien de leurs installations.

A terme, la compétence "gestion des milieux aquatiques (ressource en eau potable) doit aussi faire l'objet d'un transfert de compétences (prévision janvier 2017).

Le passage à l'intercommunalité apparaît donc comme une évidence, une nécessité pour une meilleure gestion, pour rationaliser le service public, mutualiser les moyens et améliorer la qualité et la pérennité des prestations ainsi que l'accès à l'eau. Nous serons particulièrement vigilants à maintenir la distribution d'eau issue du captage de la source de Bédillières.



Le

PLAN DE VILLE 2015

Il y a maintenant quelques années que la commune n'avait pas édité le plan de notre village.

Ce document utile a été réactualisé et réalisé par un financement participatif privé de commerçants et d'entreprises basées uniquement à Lézignan-la-Cèbe. Nous les remercions pour leur participation financière par l'achat d'annonces publicitaires.

Ce plan est offert à tous les Lézignanais, distribué dans toutes les boîtes aux lettres, mis à disposition dans les commerces et entreprises qui ont participé à sa réalisation, ainsi que dans nos différents bâtiments communaux accueillant du public (mairie, médiathèque, agence postale etc...) et dans les offices de tourisme de notre territoire.

Un plan grand format sera affiché à l'abri bus près de la pharmacie.
Une version électronique sera prochainement disponible sur le site internet de la commune.



LES NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES : ZOOM SUR LA DECOUVERTE DU BURKINA FASO



Découvrir un pays, sa culture, son histoire... c'est ce qui est proposé aux enfants de l'école qui se sont inscrits à la découverte du Burkina Faso assurée par Mr Bernard BALS, sympathisant actif de l'association DENRO.

Son Président Romuald Yameogo a été reçu en Mairie pour présenter le projet "Boomerang par le sport" qui vise à "éduquer, encadrer et émanciper la jeunesse en conjuguant le sport, les études et l'apprentissage d'un métier".

Pour financer en partie ce projet, 2 fois par an, un camion est acheté pour l'occasion et, chargé d'objets divers récupérés (ustensiles de cuisine, vélos...), de vêtements, d'articles de sport (chaussures, ballon de foot...), part à destination du pays ; tout y est revendu sous le contrôle de l'association DENRO pour financer le projet d'éducation. La pose de la 1^{ère} pierre de l'école a eu lieu le 25 Janvier 2015 sur le site du futur complexe éducatif et sportif.

Le départ du prochain camion est prévu pour le mois de mai : vous souhaitez aider à la réalisation du projet de l'association en donnant des objets ? des vêtements ? Contactez Denro sur internet, denro.boomerang@hotmail.fr en laissant vos coordonnées et pour en savoir plus, l'association vous invite à consulter son site [http:// associationdenro.jimdo.com](http://associationdenro.jimdo.com)

ACCESSIBILITE DES BATIMENTS PUBLICS ET DES COMMERCES AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE

TOUS les établissements recevant du public devaient être accessibles aux personnes à mobilité réduite au 31 décembre 2014. Dans son ordonnance du 26 septembre 2014 l'Etat accorde une prorogation en échange d'engagement précis d'avancement des travaux.

Compte tenu du coût des travaux nécessaires à la mise en accessibilité, 2 bâtiments communaux (la mairie pour ce qui concerne l'accès à la salle du Conseil Municipal et l'agence postale/accueil mairie) vont faire l'objet d'un Agenda D'Accessibilité Programmée sur 3 ans (AD'AP). Pour les autres établissements communaux, après adaptation, une déclaration de conformité a été adressée au Préfet.



Les établissements privés : commerces, entreprises... doivent également se mettre en conformité en envoyant, soit une attestation d'accessibilité à la préfecture (copie en mairie) lorsque l'établissement est conforme, au 1er mars 2015, soit une demande d'AD'AP à la préfecture avant le 26/09/2015. Les sanctions prévues à l'article L 152-4 du code de la construction sont de 45 000€ pour une personne physique et de 225 000€ pour une personne morale. Tous les renseignements sur : www.accessibilite.gouv.fr.

LA TRESORERIE DE PEZENAS COMMUNIQUE :

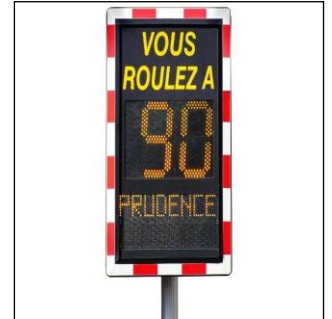
A compter du 1er Mars 2015 la Recette Municipale de PEZENAS change ses horaires d'ouverture au public : lundi 9h-12 et 13h30-16h ; mardi, mercredi, vendredi 8h30-12h ; jeudi fermeture au public.

RADAR PEDAGOGIQUE

La vitesse excessive des véhicules sur la route de Cabrières est dénoncée régulièrement par ses riverains, notamment dans le sens Fontès/Lézignan.

Les services de l'État vont procéder à la mise en place d'un radar pédagogique à hauteur de la voie ferrée. Ce radar sera prêté pour une durée de 3 semaines minimum et installé courant avril 2015.

Afin de mesurer la portée de cet équipement, le Conseil général procèdera à un relevé de données (type de véhicules, vitesse..) en mars et mai.



A l'issue de cet essai, la municipalité pourra envisager l'acquisition et la mise en place définitive de ce type de radar. Le chemin de Caux fait l'objet de la même démarche d'étude avant mise en place de mesures d'amélioration de la sécurité routière.

SALON DES ARTS PLASTIQUES : 30^E ANNIVERSAIRE

30^{ème} Salon Arts Plastiques Lézignanais



Invité d'honneur « PAT »

du 30 Mai au 7 Juin 2015

Vernissage Samedi 30 Mai à 18 h 30
Salle Polyvalente de Lézignan la Cèbe
Ouvert tous les jours de 15 h à 19 h
Samedi et Dimanche de 14 h à 19 h
Entrée libre

La 30e édition du salon des Arts plastiques Lézignanais se tiendra du 30 mai au 7 juin à la salle des Baumes.

Rendez-vous incontournable des peintres à Lézignan, ce salon associe la présentation d'œuvres d'artistes professionnels aux œuvres d'amateurs.

Ce 30e anniversaire est l'occasion pour Jean Claude COLIN et son équipe de mettre à l'honneur les peintres Lézignanais : quelle que soit votre technique (aquarelle, acrylique, huile, pastel, crayon...), votre support (toile, carton...) ou votre style... une place vous est réservée ! Faites-vous connaître auprès de Mme Jackie VEDEL au 06.71.70.42.39 avant le 2 mai 2015 (date limite d'inscription).

Ce sera aussi l'occasion de découvrir la peinture puissante et esthétique d'artistes Burkinabè ainsi que quelques travaux des enfants de l'école réalisés durant les activités périscolaires au cours de l'année.

DATES A RETENIR :

- 19 mars 2015 : Commémoration de la fin des combats en Algérie
 - 15h45 : Rassemblement devant la Mairie et défilé
 - 16h : Cérémonie au Monument aux Morts
 - Vin d'honneur à la salle polyvalente
- 22 et 29 mars : Elections départementales
- 27 mars 2015 : Carnaval de l'école